

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Baccalauréat en traduction (régime coopératif)
- 1.2 Unité responsable  
Département de traduction et des langues
- 1.3 Diplôme accordé  
B. Trad. – régime coopératif
- 1.4 Durée du programme  
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton (4 ans); Shippagan (1<sup>re</sup> année); Edmundston (1<sup>re</sup> année)
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
1<sup>er</sup> juillet 2010

## 2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)  
Le programme vise à former des **traductrices et traducteurs** généralistes, assez souples pour s'adapter aux domaines de spécialisation à l'intérieur desquels elles ou ils seront appelés à travailler. **Les étudiantes et étudiants seront ainsi initiés aux grands domaines de la traduction professionnelle (traduction administrative, commerciale, économique, technique et juridique) ainsi qu'à la profession connexe de terminologie. Elles et ils sont de plus initiés aux exigences et aux réalités des milieux de travail par l'entremise des stages coop.**
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)  
La formation en traduction fait appel à une gamme de stratégies d'enseignement qui varient selon la nature des cours et les objectifs visés. Les cours pratiques de traduction peuvent, par exemple, prendre la forme d'ateliers, alors que les cours plus théoriques peuvent comprendre des présentations magistrales, des exposés oraux, des discussions, etc. Les activités d'apprentissage, pour leur part, sont également variées : lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques divers. S'ajoutent à cela les trois stages coop, qui font partie intégrante du programme coopératif.
- 2.3 Conditions d'admission
- Condition " A "
  - Condition " B "
  - Condition " C "
  - Condition " D "
  - Autres exigences particulières (s'il y a lieu)  
Pour l'admission au régime coopératif, les étudiantes et étudiants doivent en faire la demande à la fin de la première année.

**Pour y être admis, les étudiantes et étudiants doivent réussir tous les cours de 1<sup>re</sup> année et obtenir une moyenne cumulative minimale de 2,50 à la fin de la 1<sup>re</sup> année.**

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion;  autres)

**Pour demeurer au programme, les étudiantes et étudiants devront obtenir une note minimale de C dans tous les cours de sigle TRAD et maintenir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,50. Celles et ceux qui échouent un stage, qui obtiennent une note inférieure à C dans un cours de sigle TRAD ou dont la moyenne cumulative devient inférieure à 2,50 seront transférés du régime coopératif au régime régulier du programme de traduction.**

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

**Formation fondamentale**

*Discipline principale*

Cours obligatoires

TRAD2130	Initiation à la traduction	3
TRAD2410	Stylistique comparée I	3
TRAD2420	Interférences linguistiques	3
TRAD2510	Traduction générale I	3
TRAD2520	Traduction générale II	3
TRAD2535	Rédaction et traduction	3
TRAD3000	Stage I	0
TRAD3120	Documentation et terminologie	3
TRAD3130	Technologies et traduction	3
TRAD3410	Stylistique comparée II	3
TRAD3525	Traduction administrative	3
TRAD3560	Traduction économique	3
TRAD3620	Thème anglais	3
TRAD4000	Stage II	0
TRAD4210	Hist. et théories de la trad.	3
TRAD4500	Stage III	0
TRAD4525	Traduction technique	3
TRAD4570	Traduction juridique	3
TRAD4580	Traduction commerciale	3
TRAD4590	Pratique de la révision	<u>3</u>
		<b>51 cr.</b>

Cours à option

Choisir 3 cours (9 crédits) parmi les suivants :

TRAD1710	Éléments de la traduction <sup>1</sup>	3
TRAD3730	Traduction littéraire	3
TRAD3745	Atelier de réd./trad. I	3
TRAD3780	Traduction et interculturalité	3
TRAD4720	Terminologie et lexicographie	3
TRAD4755	Atelier de réd./trad. II	3
TRAD4765	Atelier de réd./trad. III	3
TRAD4780	Travail dirigé	<u>3</u>
		<b>9 cr.</b>

**Total de la discipline principale 60 cr.**

<sup>1</sup> Les étudiantes et étudiants ne sont pas tenus de suivre ce cours et peuvent y substituer un cours au choix. Toutefois, celles et ceux qui le suivent en 1<sup>re</sup> année peuvent le faire compter comme un cours à option de la discipline principale ou un cours au choix.

*Disciplines connexes*

<u>Cours obligatoires</u>		<b>9 cr.</b>
ANGL1041	Language, writing and reading	3
ANGL1042	Language, writing and reading	3
ANGL2131	Advanced Composition I	3
<u>Cours à option</u>		<b>21 cr.</b>
<i>Cours de troisième langue :</i>		
<u>Choisir entre l'allemand ou l'espagnol</u>		
ALLE1611	Allemand I	3
ALLE1621	Allemand II	3
ALLE2611	Allemand III	3
ALLE2621	Allemand IV	3
<i>ou</i>		
ESPA1611	Espagnol I	3
ESPA1621	Espagnol II	3
ESPA2611	Espagnol III	3
ESPA2621	Espagnol IV	3
<u>Choisir selon la troisième langue choisie</u>		
ALLE3710	Civilisation allemande	3
<i>ou</i>		
ESPA3710	Civilisation espagnole	3
<u>Choisir un cours parmi les suivants</u>		
LING1810	Intro à l'étude du langage	3
LING1811	Éléments de linguistique	3
ANGL2300	Introduction to Linguistics	3
<u>Choisir un cours parmi les suivants</u>		
PHIL2235	Éthique	3
PHIL2245	Éthique de l'environnement	3
PHIL3475	Éthique de l'information	3
PHIL3492	Éthique et informatique	3
<b>Total des disciplines connexes</b>		<b>30 cr.</b>
<b>TOTAL DE LA FORMATION FONDAMENTALE</b>		<b>90 CR.</b>
<b>TOTAL DE LA FORMATION GÉNÉRALE</b>		<b>30 CR.</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>120 CR.</b>

**3. Remplir les formulaires suivants, le cas échéant:**

- CPR-1 Énoncé de programme
- CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant

- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route